



FOYER CULTUREL ECOLE DE DANSE DE BITCHE

VOUS POUVEZ PARTICIPER AUX TRAVAUX DE RENOVATION DU MILLE CLUBS

PARTICULIERS (membres, sympathisants, amis) et ENTREPRISES

Grâce à vos dons les travaux de rénovation et d'embellissement du MILLE-CLUBS pourront être menés à leur terme dans de bonnes conditions, sans mettre en difficulté les finances de l'association.

Il vous suffit, si vous le souhaitez et selon vos possibilités, au choix :

- **d'envoyer le bulletin joint avec votre chèque** libellé à l'ordre de l'association **ou par espèces**, en complétant avec vos coordonnées
- **d'effectuer un virement** : IBAN FR76 1027 8056 3000 0101 1054 76 en identifiant votre nom - prénom + mention « don Mille Clubs »

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'IMPOT sur le REVENU à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Pour un don de **30€** Économie d'impôt = **20€**, dépense réelle = **10€**

Pour les entreprises, le don est déductible de l'IMPOT sur les SOCIETES à hauteur de 60% du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT.

Exemple : Pour un don de **200€** Economie d'impôt = **120€**, dépense réelle = **80€**

Aucune somme minimum n'est définie, même les plus petits dons sont les bienvenus.

Un RECU FISCAL CERFA n° 11580 vous sera délivré à réception du don. Tout don effectué en 2017 pourra être déduit de votre règlement d'impôt de 2018.

N'hésitez pas à en parler à vos connaissances qui souhaiteraient aider l'association.

----- ✂ -----

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Mail :

Je participe avec un don de : € Signature :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'impôt sur le revenu de l'impôt sur les sociétés



FOYER CULTUREL ECOLE DE DANSE DE BITCHE

VOUS POUVEZ PARTICIPER AUX TRAVAUX DE RENOVATION DU MILLE CLUBS

PARTICULIERS (membres, sympathisants, amis) et ENTREPRISES

Grâce à vos dons les travaux de rénovation et d'embellissement du MILLE-CLUBS pourront être menés à leur terme dans de bonnes conditions, sans mettre en difficulté les finances de l'association.

Il vous suffit, si vous le souhaitez et selon vos possibilités, au choix :

- **d'envoyer le bulletin joint avec votre chèque** libellé à l'ordre de l'association **ou par espèces**, en complétant avec vos coordonnées
- **d'effectuer un virement** : IBAN FR76 1027 8056 3000 0101 1054 76 en identifiant votre nom - prénom + mention « don Mille Clubs »

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'IMPOT sur le REVENU à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Pour un don de **30€** Économie d'impôt = **20€**, dépense réelle = **10€**

Pour les entreprises, le don est déductible de l'IMPOT sur les SOCIETES à hauteur de 60% du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT.

Exemple : Pour un don de **200€** Economie d'impôt = **120€**, dépense réelle = **80€**

Aucune somme minimum n'est définie, même les plus petits dons sont les bienvenus.

Un RECU FISCAL CERFA n° 11580 vous sera délivré à réception du don. Tout don effectué en 2017 pourra être déduit de votre règlement d'impôt de 2018.

N'hésitez pas à en parler à vos connaissances qui souhaiteraient aider l'association.

----- ✂ -----

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Mail :

Je participe avec un don de : € Signature :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'impôt sur le revenu de l'impôt sur les sociétés